

Paris le 23 Février 2009

Les organisations patronales de la production audiovisuelle et les syndicats d'artistes et de techniciens, dénoncent les méthodes de production du dernier clip de Laurent Voulzy.

Sony music axe la promotion d'un artiste majeur sur le fait que plus de 400 personnes dont des enfants aient participé bénévolement au tournage d'un clip de 19 minutes.

C'est en effet un record, non pas parce que le clip dure 19 minutes et qu'il utilise 25 décors, mais parce qu'il est produit au mépris des législations en vigueur.

Il utilise le capital affectif que nous pouvons ressentir pour un artiste pour légitimer l'exploitation d'amateurs et le travail dissimulé.

Ces pratiques illégales pénalisent tout le système économique d'un secteur déjà fragilisé et en pleine mutation. Elles pourraient même nuire à l'image de l'artiste.

Au moment où la loi " création et internet" va être examinée, nous sommes consternés d'assister à la promotion d'une opération montée sur des bases aussi choquantes.

Il s'agit pour nous, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la banalisation de ces dérives afin qu'ils y mettent un terme, qu'ils fassent respecter le droit du travail et qu'ils s'assurent que les producteurs de phonogrammes et de vidéomusiques produisent dans le respect de tous les acteurs de la filière.

Association des Producteurs de Films Publicitaires

Syndicat National des Musiciens Force Ouvrière

Syndicat National Libre des Artistes -FO -

Syndicat Français des Artistes interprètes - CGT -

Syndicat Nationale des Artistes Musiciens - CGT -

Syndicat des Producteurs de Programmes Audiovisuels & Musicaux

Syndicat des Producteurs Indépendants

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Union de Syndicats des Artistes Interprètes Créateurs et Enseignants

de la Musique, de la Danse et de l' Art Dramatique de France

